

AVIS DE CONCERTATION

COMMUNE DE MARSAC



Périmètre Délimité des Abords (PDA) de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais

Modification n°1 du Plan Local d'Urbanisme

La commune de Marsac souhaite élaborer un nouveau périmètre de protection autour de l'église Saint-Gervais-Saint-Protais qui permettrait une plus juste prise en compte du patrimoine bâti et paysager qui entoure ce monument. Ce projet viendrait en remplacement du périmètre de 500m.

Parallèlement, le Président de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême a prescrit la modification n°1 du PLU de Marsac, **pour adapter les règles du PLU avec le PDA en cours d'élaboration.**

Le public pourra venir consulter le dossier et faire ses observations sur les registres mis à disposition en mairie de Marsac et au service planification urbaine de GrandAngoulême (139 rue de Paris à Angoulême) dès le début du mois d'avril 2023.

Le public pourra également demander des informations complémentaires et les pièces du dossier :

- Par mail : plu_communes@grandangouleme.fr
- Par courrier :
Communauté d'agglomération de GrandAngoulême,
Service planification urbaine – Modification n°1 du PLU de Marsac,
25 boulevard Besson, 16000 Angoulême